

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Mumimawu 19/2/86

Kigali, le

17 FEV. 1986
N° 361/08/02.11.2/86

A traiter par
Date entrée : 18/2/86
N° Classement 3191/08

Objet: Permis d'exploitation.
Studio photo à GISENYI
Parcelle n° 14.

Monsieur (Madame) KAMPALAGE Bibiane
Atelier KARIBU
B.P. 136 GISENYI

Monsieur MADAME

Suite à votre lettre du 8/1/86
relative à une demande de permis d'exploitation
pour l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation ;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent
l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo ;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture
l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par
l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du
ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue
l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux
types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet
nous remettra le dossier complet après la clôture de
l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques
concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous
feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu
dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956
relative aux établissements dangereux, insalubres ou
incommodes.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame....
l'assurance de ma considération
distinguée.

Copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Finction
Publique et de la Formation Professionnelle
KIGALI.

Monsieur le Préfet de
Préfecture de
...Kigali.....

POUR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRWA Mathieu
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NKUNDIYUME BONIFACE

